Pension alimentaires

Par Sandyaaa

Bonjour,
Mon ex compagne et moi somme passer au tribunal pour la garde de notre fille de 15 ans, elle obtenu la garde et une pension alimentaire de 80? pour le moment aucun soucis sauf que depuis juillet 2020 ma fille a fugué chez sont grand père (père maternel) il a été convenu qu'elle reste la bas le temp de ces études car elle ne veut pas non plus venir chez moi. Avec la maman nous a and convenu que je ne verserait plus la pension et elle m'a fait une lettre signé mais est telle vraiment valable ? Ensuite maintenant le grand père voudrait fair un compte bancaire à ma fille mais je ne suis pas d'accord et elle n'a pas l'âge d'avoir un compte de mon côté l'argent est mi de côté pour elle. Vu qu'il me menace de faire appel à la loi que dois-je faire ? Car elle n'est pas à la charge du grand père mais de la maman. Je suis d'accord pour reverser la pension alimentaire à la maman mais à telle le droit de la persevoir sachant qu'elle n'a plus sa fille chez elle ? Et je ne veut pas que ma fille soit à la charge du grand père mais de sa mère ou de moi même.

Par ESP

N'y
Je vous conseille d'évoquer votre cas avec le juge habilité pour les problèmes de pensions alimentaires.
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R15764]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R15764[/url]